

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;  
VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 ;  
VU le Décret n° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;  
VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBEHO en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;  
VU l'Extrait du Relevé des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 14 Juillet 1993 ;  
SUR proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

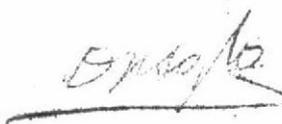
DECRETE :

Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel, Etranger et Militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du 26 juillet 1993, Monsieur le Colonel JACQUES SIMON, Attaché de Défense près l'Ambassade de France en République du Bénin, en reconnaissance du rôle appréciable joué dans le renforcement des liens de Coopération Militaire entre la République Française et la République du Bénin.

Article 2. : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Septembre 1993

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin



Nicéphore D. SOGLO

Le Ministre d'Etat,  
Secrétaire Général à la  
Présidence de la République



Désiré VIEYRA

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du  
Bénin par intérim



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations

PL 5 - AN 4 - MINISTERES 20 - GCONB 10 - CS 2 - SOG 4 - MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-  
INSAE 3 - IGE-CSM-OCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASOEP-ENA 3 - INTERESSE 1 - J.O. 1.